

■ **Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels – Annexe au rapport**

1 – Affaire M. Jonathan BART– Sinistre du 25 janvier 2017

Le 25 janvier 2017, un panneau de signalisation situé au niveau du 20, avenue Marius Ruinat à Marignane (13700), a chuté sur le véhicule de M. Jonathan BART, lui occasionnant des dégâts.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **647.57 euros** auprès d'ALLIANZ subrogée dans les droits de son assuré M. Jonathan BART.

2 - Affaire M^{me} Christine JAOUEN – Sinistre du 29 novembre 2016

Le 29 novembre 2016, le véhicule de Mme Christine JAOUEN a été endommagé lors de la chute de pierre, situé entre le n°323 et 325 Corniche Kennedy dans le 7ème arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1 530,36 euros** auprès de l'AGPM subrogée dans les droits de son assurée Mme Christine JAOUEN.

3 - Affaire M. Stephan CASANOVA – Sinistre du 18 juin 2017

Le 18 juin 2017, suite à la collecte d'ordures ménagères, un conteneur a percuté et a endommagé le véhicule de M. Stephan CASANOVA, au niveau du 69 boulevard Rabatau dans le 8ème arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1785.77 euros** auprès de la GMF subrogée dans les droits de son assuré M. Stephan CASANOVA.

4 - Affaire Mme France VALERO CLEMENT – Sinistre du 9 juillet 2016

Le 9 juillet 2016, l'habitation de Mme France VALERO CLEMENT sise 1 boulevard René Cassin à Plan-de-Cuques (13380) a été endommagée suite à la rupture d'une canalisation sur le réseau public d'alimentation en eau potable.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **3 897.00 euros** auprès de la MATMUT subrogée dans les droits de son assurée Mme France VALERO CLEMENT.

5 - Affaire Mme Fatiha MESI GIANELLI – Sinistre du 9 juillet 2016

Le 9 juillet 2016, l'habitation de Fatiha MESI GIANELLI sise 4 boulevard René Cassin à Plan-de-Cuques (13380) a été endommagée suite à la rupture d'une canalisation sur le réseau public d'alimentation en eau potable.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1 397.73 euros** auprès de la MATMUT subrogée dans les droits de son assurée Fatiha MESI GIANELLI.

6 – Affaire M^{me} Annick CASENAVE – Sinistre du 5 septembre 2017

Le 5 septembre 2017, le véhicule de M^{me} Annick CASENAVE a été endommagé en circulant sis 18 avenue Nelson Mandela à Septèmes-les-Vallons (13240) sur une plaque de réseau pluvial qui s'est descellée.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **1 196,00 euros** auprès de la GMF subrogée dans les droits de son assurée Annick CASENAVE.